



Article publié lundi 30 septembre 2019

Nouvelle liste de diffusion "Bibliothèques accessibles" par le bureau de la lecture publique

> Afin de diffuser plus largement sur l'accessibilité en bibliothèque, et de favoriser le partage de bonnes pratiques entre professionnels, la DGMIC propose une liste de diffusion « Bibliothèques accessibles », en lien avec le Plan Bibliothèques (« Ouvrir mieux ») et les recommandations du rapport d'inspection interministériel sur l'édition adaptée (2016, IGAC-IGAS-IGAENR).

Présentation de ce nouvel outil

la liste de diffusion Bibliothèques accessibles a pour objectifs :

- de diffuser des informations relatives à l'accessibilité en bibliothèque (événements, journées d'étude, formations, dispositifs...),
- de faciliter le partage de bonnes pratiques entre professionnels des bibliothèques : accessibilité des collections, des services (sur place et à distance), accessibilité des sites et portails de bibliothèques, accessibilité du bâti et des aménagements intérieurs, etc.

Cette liste de diffusion est modérée ; sont exclus en particulier les messages de nature commerciale.

Toute personne exerçant en bibliothèque de lecture publique ou académique, ou en bibliothèque associative, peut s'inscrire à la liste de diffusion Bibliothèques accessibles et apporter une contribution.

La [présentation complète de cette liste et l'inscription sont disponibles sur le site du ministère de la Culture](#).

Plus d'informations sur l'accessibilité proposées par le Service du livre et de la lecture

Cette liste de diffusion vient en complément des pages suivantes :

- [Bibliothèques et accessibilité](#) ;
- [Bibliothèques et Exception handicap](#) ;
- [le Facile à lire en bibliothèques et lieux de médiation](#). Cette page dispose de sa propre adresse de messagerie, [contact.facile-a-lire \[at\] culture.gouv.fr](mailto:contact.facile-a-lire@culture.gouv.fr))

Dernière édition : 2 avr. 2025 à 16:34

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/nouvelle-liste-de-diffusion-bibliotheques-accessibles-par-le-bureau-de-la-lecture-publique>